

FONDATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

BULLETIN
D'INFORMATION

Volume 6, numéro 2
Été 2006

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA CULTURE SUR L'AVENIR DU PATRIMOINE RELIGIEUX

Élaboré dans le cadre d'un mandat d'initiative, le rapport intitulé *Croire au patrimoine religieux du Québec*, a été adopté à l'unanimité par ses membres le 6 juin 2006. Il est à mentionner que les 33 recommandations qu'il contient ont été inspirées tant par les 120 mémoires déposés et les 69 réponses au questionnaire en ligne, que par les opinions de chercheurs et d'experts qui se sont exprimés au cours des consultations particulières et des auditions publiques qui se sont tenues dans les villes de Québec, Montréal, Gatineau, Trois-Rivières, Sherbrooke, Rimouski et Saguenay.

Concernant le chantier de la connaissance, la Commission de la culture recommande de compléter les inventaires des biens religieux immobiliers, de réaliser des inventaires des biens mobiliers, d'instituer un programme d'enquêtes destiné à faire connaître le patrimoine religieux immatériel et d'accorder une priorité à l'inventaire des archives religieuses et des ouïes.

En ce qui a trait à la protection du patrimoine religieux, la Commission propose l'adoption de mesures qui vont de l'institution d'un moratoire sur l'aliénation des bâtiments religieux et des cimetières et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2008, à la création d'un mécanisme d'aliénation et à l'adoption de mesures législatives pour donner le pouvoir au ministère de la Culture et des Communications d'inscrire des « charges patrimoniales » à des bâtiments religieux ou des cimetières. Ainsi, lorsque survient une fermeture d'église, un mécanisme d'aliénation, prévoyant une période de transition d'une durée de 12 mois, s'enclenchera par la publication d'un avis d'intention d'aliéner le bâtiment. Dans les 90 jours suivant la publication de l'avis, une assemblée publique d'information sera tenue pour informer la population de la vente du bâtiment et de sa valeur patrimoniale. Cette période de transition permettra à la

collectivité de préparer un projet visant à donner une nouvelle vocation au bâtiment. Le nouveau Conseil du patrimoine religieux du Québec pourra alors offrir une assistance d'ordre technique, juridique et financière à un éventuel projet de reconversion.

La Commission formule également des recommandations pour assurer une transmission et sensibiliser l'ensemble des citoyens au rôle majeur qu'occupe le patrimoine religieux dans l'histoire du Québec. La Commission propose que des mesures soient adoptées pour soutenir les efforts de mise en valeur du patrimoine religieux, promouvoir le tourisme religieux et sensibiliser les jeunes à ce patrimoine. Elle recommande aussi que soit organisée, sur le modèle des *Journées de la culture*, une journée nationale du patrimoine religieux.

Concernant la gestion du patrimoine religieux, il est proposé que le ministère de la Culture et des Communications consolide son rôle de coordination et qu'il associe les autres ministères, sociétés d'État et agences gouvernementales à la protection du patrimoine religieux. De même, la Commission demande que soient reconnues des responsabilités régionales et locales en la matière. Elle conclut par ailleurs que la Fondation du patrimoine religieux du Québec doit être transformée en un Conseil du patrimoine religieux du Québec afin que ses instances offrent une place plus large à la société civile et que de nouvelles missions lui soient confiées. La Commission croit qu'il faut également diversifier les modes de financement dédiés à la protection du patrimoine religieux. Tout en recommandant de poursuivre le financement public et récurrent du nouveau conseil, elle propose d'instituer, en complément, un programme analogue à *Placements culture* afin de favoriser la contribution d'organismes privés à la protection du patrimoine religieux.

LES GRANDES LIGNES DU PLAN D'ACTION DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

En réaction au rapport de la Commission de la culture, la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp, dit partager la préoccupation des parlementaires à l'égard du temps requis pour élaborer et mettre en œuvre des mesures appropriées afin d'éviter que de nouveaux lieux de culte soient abandonnés ou transformés sans que la société civile en soit informée.

Madame Beauchamp considère toutefois que la mise en place d'un moratoire n'est pas nécessaire et constitue un processus lourd et intrusif qui va à l'encontre du droit de propriété. Elle préconise plutôt la voie d'un moratoire volontaire fondé sur la concertation et le partenariat.

Les autorités religieuses et les municipalités ont été invitées à convenir avec la Ministre d'un mécanisme d'échanges et de concertation qui permettra de planifier les aliénations et les modifications prévisibles dans un délai de 24 mois, de consulter la population et de mettre en œuvre des solutions applicables et viables.

Pour ce faire, le Ministère sera mis au service de ce processus. Le soutien sera réitéré à la Fondation du patrimoine religieux du Québec pour qu'elle mette à contribution son rôle de concertation des différentes autorités religieuses. S'ajoute aux mesures de soutien actuelles le nouveau Fonds du patrimoine culturel québécois. Enfin, la préservation du patrimoine religieux sera à l'ordre du jour cet automne lors de la révision de la Loi sur les biens culturels.

L'ÉVALUATION PATRIMONIALE DES ENSEMBLES CONVENTUELS DE LA VILLE DE QUÉBEC



Photo : Martin Dubois.

Couvent des Dominicains, Grande Allée Ouest.

Depuis quelques années déjà, la vente et la conversion des ensembles conventuels deviennent de plus en plus fréquentes en raison, notamment, du vieillissement des communautés religieuses et de la difficulté pour celles-ci d'entretenir et de maintenir à flots de vastes propriétés. La pression se fait donc de plus en plus grande sur ce patrimoine, d'autant plus qu'il s'agit souvent de grands domaines avantageusement situés dans la ville et attrayants pour des promoteurs immobiliers. Devant ce phénomène grandissant, la Ville de Québec se trouve souvent démunie pour contrôler le développement de ces propriétés qui constituent un héritage inestimable contribuant au paysage distinctif de Québec. La Ville ne possède pas toujours la connaissance de base pour établir des critères d'intervention sur ces propriétés, d'autant plus que certains territoires de la ville, issus des fusions de 2002, ne sont pas nécessairement dotés d'outils et d'inventaires

patrimoniaux pour faire face à de tels défis. La Ville de Québec, qui avait déjà réalisé un inventaire des lieux de culte de son territoire il y a quelques années, a donc entrepris une vaste étude pour améliorer la connaissance de ses nombreux ensembles conventuels. En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, et sur la base d'un premier inventaire réalisé avec la Commission de la capitale nationale du Québec, la Ville a sélectionné 56 propriétés religieuses, sur plus d'une centaine que compte son territoire, afin d'en évaluer l'intérêt patrimonial. Elle a confié en juillet 2005 cet important mandat à la firme de consultants Patri-Arch.



Photo : Martin Dubois.

Maison Béthanie des Sœurs du Bon-Pasteur, rue Couillard.

Cette étude d'envergure consacrée à l'évaluation patrimoniale des couvents, monastères et autres propriétés de communautés religieuses situées à Québec est une première en raison de son envergure. L'étude couvre un très vaste territoire et un nombre fort important de propriétés, d'époques et d'architectures variées, représentant près de 400 ans d'histoire. C'est également la première fois que la Ville évalue ce patrimoine religieux à partir d'une approche pluridisciplinaire où l'histoire, l'architecture, l'urbanisme et le paysage sont pris en compte simultanément et de façon intégrée. Les principaux objectifs de cette évaluation patrimoniale consistent à mieux connaître ces propriétés aux points de vue de leur histoire et de leur développement, de leur architecture et de leur évolution à travers le temps, de leur intégration au milieu urbain ou champêtre, du paysage associé à chacune ou à des ensembles contigus en tenant compte notamment des aménagements, des boisés et des percées visuelles à protéger. Suite à cette analyse, l'étude vise à évaluer l'intérêt de ces propriétés en termes d'ancienneté et d'histoire, d'usage, d'authenticité, d'art et d'architecture, de paysage et de contexte urbain. Enfin, l'étude vise également à connaître le potentiel de conservation, de mise en valeur et de développement de chacun des sites, ce qui permettra à la Ville de « voir venir », de planifier ses interventions à moyen et à long termes et de donner aux communautés religieuses un outil leur permettant de mieux connaître l'intérêt et l'importance de leurs propriétés.



Photo : Martin Dubois.

Propriété des Pères augustins de l'Assomption, chemin Saint-Louis.

Depuis un an déjà, l'équipe pluridisciplinaire de Patri-Arch composée de sept personnes représentant toutes les approches déterminantes à l'analyse de ce patrimoine religieux s'affaire à réaliser cette étude. Chaque propriété fait d'abord l'objet d'une visite et d'un relevé photographique complet ainsi que de recherches documentaires dans les communautés visées et les principaux dépôts d'archives. Ensuite, des analyses historique, urbaine, paysagère et architecturale sont menées afin de bien comprendre l'évolution et l'importance de la propriété dans son milieu. L'ensemble conventuel est ensuite évalué afin de statuer sur son intérêt patrimonial. De cette évaluation découlent des recommandations afin d'orienter la Ville et le Ministère dans leur planification. Un rapport de synthèse accompagne également chacune des propriétés évaluées individuellement afin de dresser un portrait d'ensemble de la situation et de faire ressortir des constats généraux. L'ensemble de l'étude, présentement dans sa phase finale, devrait être disponible en septembre 2006.

CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'AVENIR DES GRANDS ENSEMBLES CONVENTUELS DE SILLERY

Devant l'inquiétude de nombreux citoyens envers plusieurs projets de développement immobilier sur de grands domaines conventuels de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery situés sur la falaise surplombant le fleuve Saint-Laurent, la Ville de Québec a décrété un moratoire sur les différents projets, le temps de procéder à une consultation publique sur la question. Cette démarche associe étroitement la population au développement d'orientations qui baliseront la protection, la mise en

valeur et le développement des propriétés visées. Cette consultation en trois étapes, présentement en cours, prendra fin en septembre 2006. Au terme du processus, la Ville de Québec entend mettre en œuvre une vision d'ensemble prenant en compte les attentes et les besoins des différents acteurs du milieu.

Les enjeux et les défis sont de taille car les ensembles conventuels concernés, pour la plupart inclus dans l'arrondissement historique de Sillery, sont de vastes domaines où l'on retrouve, en plus des bâtiments

religieux de grande qualité, des boisés exceptionnels et d'intérêt ainsi que des aménagements paysagers significatifs (cimetières, jardins, alignements d'arbres, vergers, etc.). De plus, ces propriétés jouissent de perspectives visuelles et de panoramas exceptionnels sur le fleuve. Au désir des citoyens de voir préserver la majorité de ces éléments construits et naturels, s'ajoutent des problématiques reliées à la circulation, aux infrastructures urbaines et à la création de services de proximité et d'espaces collectifs.

Cette démarche participative permet notamment de déterminer les zones les plus propices à du développement en prenant en compte la mise en valeur d'éléments bâtis et naturels à préserver, le recyclage et l'agrandissement des bâtiments existants, le maintien et la création d'espaces publics collectifs dont une promenade piétonnière en bordure de la falaise, les densités acceptables ainsi que les typologies architecturales et les usages à privilégier.

Tous les documents relatifs à ce processus de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec. De plus, on y trouve sept des cinquante-six dossiers de l'évaluation patrimoniale des ensembles conventuels de la ville de Québec qui donnent un aperçu de l'ampleur de cette étude :

www.ville.quebec.qc.ca/fr/arrondissements/saintefoysillery/vie_democratique/consultation_publicue/proprietes_conventuelles

Martin Dubois

Consultant en patrimoine,
Patri-Arch



Photo : Pierre Lahoud.

Monastère des Ursulines, rue Donnacona.

NOUVELLES

Volet 2 – Restauration des biens mobiliers et des œuvres d'art

Les fabriques, diocèses, consistoires et communautés religieuses de toutes traditions religieuses ont jusqu'au 30 septembre 2006 pour présenter leur demande de subvention pour la restauration de biens mobiliers et d'œuvres d'art.

Par ailleurs, les membres du Comité du Volet 2 tiennent à souligner l'importante contribution à la sauvegarde du patrimoine religieux de monsieur Guy-André Roy, conseiller en patrimoine, qui prendra bientôt sa retraite du ministère de la Culture et des Communications.

Le Monastère des Carmélites classé monument historique

Le 19 juin dernier, la ministre de la Culture et des Communications, madame Line Beauchamp a annoncé le classement du Monastère des Carmélites construit en 1895-1896 selon les plans de l'architecte Alfred Préfontaine. Le classement couvre l'ensemble du monastère incluant le cloître, la chapelle publique, l'ancienne résidence du gardien, l'ancienne résidence du chapelain ainsi que les quatre ermitages, l'atelier, le garage, le jardin avant, la cour conventuelle, le préau et le grand jardin.

« Pour des siècles et des siècles » Place au patrimoine religieux en Montérégie

Le Conseil montérégien de la culture et des communications, en collaboration avec Tourisme Montérégie, le Ministère de la Culture et des Communications et la Fondation du patrimoine religieux du Québec vient de lancer la première édition de l'événement « **Pour des siècles et des siècles** » Place au patrimoine religieux en Montérégie. Pour cet événement, une quarantaine d'églises de la région proposent un chapelet d'activités culturelles réparties sur quatre week-end, soit les 22-23 juillet, 29-30 juillet, 5-6 août et 12-13 août 2006. Le dépliant est disponible sur le site web du Conseil (www.culturemonteregie.qc.ca) ou en composant le 450-651-0694 poste 221.

Offrir des visites commentées dans un lieu de culte - Cahier d'accompagnement à l'usage des responsables et des guides citoyens

Héritage Montréal, en partenariat avec la Fondation du patrimoine religieux du Québec, a le plaisir d'annoncer la parution de l'ouvrage: **Offrir des visites commentées dans un lieu de culte - Cahier d'accompagnement à l'usage des responsables et des guides citoyens**. Le document est disponible sur les sites Internet d'Héritage Montréal (www.heritagemontréal.qc.ca) et de la Fondation (www.patrimoine-religieux.qc.ca).

Ce cahier d'accompagnement est proposé aux responsables de lieux de culte et aux guides citoyens, pour qu'ils puissent, à l'aide de conseils expérimentés et d'exemples concrets, mieux faire partager le plaisir de connaître notre patrimoine religieux. Cet ouvrage est l'aboutissement d'une expérience pilote à laquelle collaborait des membres de la communauté locale, ainsi que les responsables de trois lieux de culte montréalais, les églises du Très-Saint-Nom-de-Jésus, de Notre-Dame-de-la-Défense et de St. Andrew & St. Paul respectivement situées dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Petite Italie et Square Mile.

PUBLICATIONS

Le trésor de Saint-Martin

À Laval, le 19 mai 1942, un incendie ravage l'église de Saint-Martin. Une grande partie des œuvres sont sauvées par les paroissiens qui accourent à la rescousse de leur patrimoine. Cette publication retrace le cheminement de ces œuvres et témoigne de la présence, sur l'île Jésus, des plus illustres artisans de l'époque.

Avec l'appui du Musée national des beaux-arts du Québec qui a acquis plusieurs de ces œuvres, le commissaire de l'exposition, Paul Labonne et la Ville de Laval ont mené une recherche de plus de deux ans pour reconstituer ce patrimoine qui témoigne de la présence sur l'île Jésus des plus prolifiques artisans des 18^e et 19^e siècles. En complément à l'exposition, le catalogue de 32 pages est disponible à la Maison des arts de Laval. Renseignements : 450-662-4440

